

CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC GRAND EST)

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LA RÉGION GRAND EST

ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



Depuis les premières lois de décentralisation, l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée (ci-après CNC) et les collectivités territoriales coopèrent afin de développer le secteur du cinéma et de l'audiovisuel dans les territoires.

Cette politique s'est structurée depuis 10 ans autour de conventions de coopération qui couvrent un champ très large : la création, la production, l'exploitation en salles, la diffusion, l'éducation à l'image ainsi que la sauvegarde et la diffusion du patrimoine cinématographique. Les Régions sont désormais des partenaires à part entière des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée.

Cette politique de développement dans le secteur cinématographique et audiovisuel menée avec les Régions a permis :

- de nourrir la diversité culturelle par la représentation de tous les univers cinématographiques et audiovisuels ;
- d'accroître l'attractivité des territoires en créant des emplois grâce à la structuration d'une filière ;
- de maintenir un parc de salles de cinéma dense, moderne et diversifié ;
- de renforcer le lien social, l'esprit critique et de renouveler les publics grâce aux dispositifs d'éducation à l'image ;
- de concourir à l'animation culturelle du territoire à travers des festivals et en sauvegardant le patrimoine cinématographique.

La politique État - CNC - Région a toujours été envisagée par les partenaires dans sa globalité, chaque action soutenue ayant un impact sur les autres.

Pour les années 2017-2019, à la suite de la concertation des acteurs territoriaux initiée par le CNC et de son Tour de France des régions, les partenaires souhaitent renouveler et approfondir la politique ainsi menée afin d'encourager la mise en place d'écosystèmes locaux et le développement d'une économie de la création, en

favorisant l'articulation entre politique culturelle et politique de développement économique.

Ainsi, pour la durée de la convention, au regard du diagnostic territorial partagé en annexe de la présente convention, les partenaires se donnent comme objectifs prioritaires :

1. Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité ;
2. La structuration et le développement de la filière ;
3. L'amélioration et l'équilibre de l'attractivité du territoire ;
4. La dynamisation d'un positionnement géographique transfrontalier ;
5. Une politique volontariste de soutien à l'exploitation ;
6. L'innovation dans l'éducation aux images pour inventer le public citoyen de demain ;
7. Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique.

Les partenaires de la convention s'attachent à participer au développement, à l'équilibrage et à la consolidation du secteur audiovisuel et cinématographique, et plus largement culturels et créatifs, dans un territoire Grand Est désormais étendu, et où l'ensemble des enjeux diagnostiqués, analysés et partagés se doivent de trouver une réponse en pleine cohérence (complémentarité, conjugaison des dispositifs, mutualisation, ...) de la part des signataires.

STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA DRAC GRAND EST

Pour l'État (DRAC Grand Est), l'objet de la convention 2017-2019 est de consolider, à l'échelle du nouveau territoire, les acquis de la filière professionnelle, ceux des acteurs de l'éducation à l'image (dans le temps scolaire et hors temps scolaire), et ceux des manifestations du cinéma.

Il s'agit notamment, en lien avec les partenaires de la convention, de soutenir l'ensemble des activités de la filière, de l'écriture à la diffusion.

Pour l'éducation à l'image, l'objectif est de pérenniser et consolider les dispositifs d'éducation à l'image sur le temps scolaire (École et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma) qui sont les premiers dispositifs d'éducation artistique et culturelle pour le nombre de jeunes concernés.

Pour le hors temps scolaire, il s'agit, en réponse aux orientations ministérielles, d'aller chercher aujourd'hui plus que jamais les publics dits « les plus éloignés des pratiques culturelles », et que les projets leur apportent une sensibilisation, une appropriation du langage cinématographique, libèrent leur expression et leur imaginaire, en visant, le cas échéant, une ambition esthétique.

Il s'agit enfin de parvenir à une structuration du réseau des acteurs intervenant dans le domaine du patrimoine cinématographique et audiovisuel, permettant ainsi la sauvegarde et la valorisation de ce patrimoine, richesse indéniable du nouveau territoire Grand Est.

Cette convention permet de conforter les deux grands objectifs historiques du Ministère de la culture et de la communication dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel :

- favoriser la rencontre de tous les publics avec les œuvres dans toute leur diversité ;
- par le biais d'événements, favoriser la rencontre humaine, la convivialité et l'expression citoyenne

STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA REGION GRAND EST

Pour la Région Grand Est, l'objectif de cette convention 2017-2019 est un **positionnement stratégique d'une part, comme terre transfrontalière et européenne de production** et, d'autre part, comme **filière vecteur de développement économique et d'innovation technologique**.

Ces objectifs s'entendent par un travail de définition de ses avantages comparatifs, dans un contexte concurrentiel fort, mais aussi avec la donnée nouvelle d'un territoire étendu, pour lequel il convient de « faire région », tant du point de vue de l'organisation administrative, de l'accompagnement des projets que du travail à la mise en réseau d'acteurs apprenant à mieux se connaître et à collaborer.

Dans son positionnement à l'égard du milieu professionnel, la Région est à la croisée de deux priorités : être attractif nationalement et internationalement pour attirer des tournages et optimiser leur qualité et poursuivre un soutien aux opérateurs locaux, en s'appuyant sur les dispositifs dédiés parfois à (ré-)inventer, en leur donnant également un accès aux autres systèmes d'accompagnement, notamment économiques.

En 10 ans, 44 œuvres cinématographiques de longue durée ont été soutenues, 352 heures de programmes audiovisuels et 198 œuvres cinématographiques de courte durée.

La capacité d'organisation de la Région Grand Est s'est déployée dès décembre 2016 avec une adaptation de l'ensemble de ses dispositifs relevant du fonds de soutien et des Comités dédiés, qui la place en bonne position pour changer d'échelle, autour des objectifs prioritaires suivants :

Soutien à la création et à la production :

- **Attirer et favoriser la création en région**, grâce aux accompagnements proposés aux auteurs sur son territoire (bourses, tutorats, accompagnements personnalisés), s'appuyant sur De l'écriture à l'image établi à Saint-Quirin, et sur un Bureau des Auteurs, fédérant les forces vives et animé par l'Agence culturelle dans une logique de réseau avec les partenaires pertinents, permettant de capitaliser à partir des bonnes expériences ;
- Poursuivre l'accompagnement d'une **filière documentaire régionale d'excellence**, soutenue de l'écriture à sa valorisation, en passant par le développement et la production ;
- Poursuivre un accompagnement de **l'émergence d'auteurs-réalisateurs**, notamment au travers du soutien à la production de courts métrages ;

- Soutenir **davantage d'œuvres cinématographiques de longue durée et œuvres audiovisuelles de fiction**, pour lesquelles notre territoire est une vraie opportunité et permettant une professionnalisation et un accroissement d'expérience de nos techniciens, comédiens, prestataires ;
- **Attirer plus de projets d'animation**, avec l'ouverture d'une ligne dédiée du fonds de soutien (développement et production) ;
- Susciter **davantage de projets nouvelles formes** (Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur la création culturelle numérique), par la mise en œuvre d'un appel à projets dédié ;

Structuration et développement de la filière :

Organiser, renouveler et déployer un **accompagnement actif de développement d'une filière audiovisuel, cinéma et numérique**, inscrite au sein d'un nouveau service intitulé « Économie culturelle et création numérique ».

Amélioration et équilibre de l'attractivité territoriale :

En lien avec le fonds de soutien et de façon complètement articulée, le **Bureau d'Accueil des tournages** propose une couverture géographique coordonnée du territoire grâce à la mutualisation des outils opérationnels, des liens accrus avec les professionnels et une promotion et prospection renforcée autour des événements clés (festivals de Cannes, La Rochelle, Clermont-Ferrand, ...).

Dynamisation d'un positionnement géographique transfrontalier :

Développer les collaborations et coproductions dans le cadre transfrontalier, avec nos partenaires allemands, luxembourgeois, belges et suisses, en capitalisant sur la mise en place du fonds de soutien de co-développement avec les partenaires de la Grande Région et notre participation au fonds de soutien de développement franco-allemand de fiction TV.

Politique volontariste de soutien à l'exploitation :

Tout en s'engageant fortement sur l'accompagnement des investissements des salles, la Région soutient les associations régionales de salles de cinéma, circuits itinérants et programmation art et essai, ainsi que les actions de médiation culturelle. Elle porte également un regard attentif aux initiatives promues par le CNC en la matière : **Ciné-clubs lycéens** et **médiateurs** pour les réseaux de salles de cinémas, une action pro-active de sa part étant déjà engagée sur ce volet.

L'innovation dans l'éducation aux images :

L'éducation aux images orientée par les chartes nationales (Lycéens et Apprentis au cinéma et Passeurs d'images) se poursuit dans un souci de collaboration, d'échanges de bonnes pratiques et de mutualisations entre opérateurs.

La Région poursuit une **structuration cohérente des pôles régionaux d'éducation aux images** par un souhait de labellisation pour les acteurs champardennais. Pour sa politique de diffusion et d'éducation à l'image, la Région peut s'appuyer sur des acteurs clés tels qu'Alsace cinémas, l'ACIEST, Image Est, Télé Centre Bernon, la Pellicule ensorcelée, Autour de la terre,...

La poursuite d'une offre diversifiée et un engagement en faveur du patrimoine cinématographique :

La Région poursuit sa **politique de diffusion, au travers de son soutien aux festivals** dont certains ont une renommée nationale (Film Fantastique de Gérardmer, War on Screen à Châlons-en-Champagne, Film italien à Villerupt, Festival du film de langue allemande Augenblick,...).

Elle impulse une **diffusion et valorisation accrue des œuvres soutenues en région**, en s'appuyant et favorisant la coordination des réseaux existants. Elle s'attache également à favoriser les meilleures conditions d'une politique patrimoniale de collecte, conservation et valorisation des œuvres audiovisuelles et cinéma recensées en région.

STRATÉGIE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Pour l'Eurométropole de Strasbourg, l'objectif de cette nouvelle convention 2017-2019 est la consolidation du positionnement de Strasbourg comme territoire transfrontalier et ouvert sur l'Europe en matière de cinéma et d'audiovisuel, dans un contexte de réforme territoriale.

Engagée depuis plus de 20 ans dans une politique active en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, de même que dans l'ensemble des chantiers liés à la transition numérique, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite poursuivre son engagement sur le terrain de la coopération, au niveau local, national et international, en s'appuyant notamment sur son office Europe Créative et un ensemble de démarches transverses à la culture et au développement économique. Dans un contexte de redéfinition territoriale, Strasbourg jouit, autant qu'elle en a la responsabilité, d'une forte polarité, notamment en raison d'un engagement historique en faveur du secteur.

Il est important de préciser que si les collectivités Ville et Eurométropole de Strasbourg sont bien distinctes, leurs administrations respectives sont fusionnées. Ainsi, le Département audiovisuel et cinéma inscrit au sein de la Direction de la Culture (service de l'Action Culturelle) coordonne l'ensemble des actions et engagements des deux collectivités en faveur du secteur audiovisuel et cinématographique. La présente convention précise certains des engagements de la Ville de Strasbourg pour mémoire, afin de proposer une vue d'ensemble de la stratégie territoriale mise en œuvre sur l'intégralité de la filière et de ses points de cohérence au niveau local, mais également régional et national.

Cette stratégie s'articule autour de dispositifs financiers et de leviers structurants pour l'accompagnement des acteurs des filières créatives et culturelles (office Europe Créative, bureau d'accueil des tournages, Maison de l'Image) et d'événements fédérateurs (rencontres professionnelles et festivals).

Avec un déploiement de nouveaux dispositifs dédiés aux acteurs émergents du numérique (start'up, jeux vidéo, industries créatives), et un maintien en stabilité de son effort d'investissement en faveur du secteur proprement audiovisuel et cinématographique, l'Eurométropole confirme son attachement à ces filières, leurs enjeux, leurs perspectives d'avenir et leurs forces vives et souhaite renforcer son action dans les domaines suivants :

- Encourager la création audiovisuelle et cinématographique sur son territoire et réunir un patrimoine d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques grâce à un dispositif de soutien à la production articulé sur l'achat de droits non exclusifs et non commerciaux. Les œuvres soutenues constituant un catalogue permettant de figurer la diversité créative et culturelle du cinéma et de l'audiovisuel trouvant son ancrage sur le territoire, l'Eurométropole s'attache à développer un cadre de diffusion évolutif de ce catalogue, œuvrant ainsi à la promotion, la valorisation, la circulation et la sauvegarde de ce patrimoine audiovisuel et cinématographique ;
- Poursuivre l'accompagnement de l'émergence d'auteurs-réalisateurs et la consolidation « structures et métiers » de la filière image du territoire en encourageant l'accueil des tournages et le soutien à la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques sur le territoire, aussi bien d'initiative locale, que nationale ou internationale, et ce dans le domaine de la fiction, de l'animation et de la création documentaire, pour des œuvres cinématographiques de courte et de longue durée ;
- Encourager le développement de coopérations transfrontalières et plus largement européennes, en s'appuyant notamment sur la dynamique d'ores et déjà engagée dans la collaboration des desks Europe Créative français, allemands, luxembourgeois, belge et suisse et un forum de coproduction d'envergure conjointement mis en œuvre par le desk Europe Créative France (Strasbourg / Paris), la Région Grand Est et l'Eurométropole, dans une nouvelle formule du « Rendez-vous de la coproduction rhénane » désormais intitulé « Forum alentours : rendez-vous de coproduction franco-germanophone » ;
- Intensifier le suivi des entreprises de la filière image du territoire par un accompagnement économique (aide structurelle) et administratif (conseil, veille documentaire, workshops de formation) ;
- Susciter davantage de projets portant sur la création culturelle numérique (applications, mobilités innovantes, jeux vidéo, ...) par le déploiement de dispositifs dédiés, de nouvelles coopérations territoriales et d'approches transverses culture / numérique / développement économique ;
- Poursuivre un travail appuyé en direction de la diffusion de la création documentaire, de l'éducation aux images et de la sauvegarde patrimoniale : ateliers de programmation, opérations festivières et centres de ressources. Dans la poursuite de cet objectif, la Maison de l'Image joue un rôle déterminant quant à la constitution d'une cinémathèque articulée autour de ces différentes missions transverses. Les futures modalités d'animation de la Maison de l'Image constituent un enjeu déterminant quant à la conduite de la présente convention sur les champs

de la diffusion culturelle et des dispositifs d'éducation aux images hors temps scolaire ;

- Poursuivre un investissement important en matière de diffusion des cinématographies européennes « art et essai », des cinématographies dites « difficiles » et des œuvres destinées aux jeunes publics, appuyé sur la délégation de service public du cinéma L'Odysée (établissement cinématographique fondé en 1913 et patrimoine inscrit toujours en activité) dont la Ville de Strasbourg est propriétaire.

I. LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION D'ŒUVRES DE QUALITÉ

Par leur intervention conjointe, l'État (DRAC Grand Est), le CNC, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg ont pour objectif de concourir à la diversité culturelle en soutenant des œuvres de qualité, en contribuant au renouvellement de la création et des talents locaux en matière cinématographique et audiovisuelle et en accompagnant la filière professionnelle en région.

I.1. L'émergence et le renouveau des talents

L'avenir de la filière passe par l'accompagnement des auteurs et le renouveau des talents dans leur diversité. L'auteur doit être repéré puis soutenu et accompagné pour créer toute œuvre animée (fiction, animation, documentaire, expérimental et nouveaux médias).

La Région et la DRAC soutiennent des résidences d'écriture, des formations ou des séances de tutorat, mis en place par l'association De l'écriture à l'image et par l'Agence Culturelle. Ces soutiens permettent d'accompagner l'émergence des auteurs dans les différents champs de la création cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias. Les partenaires de la convention s'accordent à souligner l'importance de maintenir une diversité d'accompagnements et leur complémentarité.

Par ailleurs, la DRAC et la Région soutiennent l'accompagnement des jeunes auteurs par la SAFIRE Grand Est sous forme de tutorat, d'ateliers ouverts au public le plus large (incluant ceux qui n'ont pas de réalisation « professionnelle » à leur actif) et d'accompagnement méthodologique préalable au dépôt d'une demande d'aide à l'écriture.

Par son soutien sélectif à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et nouveaux médias, la Région Grand Est permet à l'auteur de se consacrer à sa création, en complément ou en alternative aux aides à l'écriture qu'elle octroie.

Ainsi, le soutien régional aux auteurs pour les sortir de leur isolement et renforcer les qualités de leurs projets se décline par un **accompagnement professionnel qui constitue un engagement parallèle fort de la Collectivité**, en s'appuyant sur l'Agence Culturelle et sur l'Association De l'écriture à l'image, par le biais des aides financières à l'écriture, de tutorats renforcés, d'accompagnements personnalisés, de

possibilités de déplacements encadrés sur des marchés et festivals, de rencontres avec des producteurs et diffuseurs potentiels.

S'ajoute également l'organisation annuelle, par l'Agence culturelle, d'une **résidence immersive dédiée à l'animation**.

Dans une logique d'accompagnement et de développement des talents et studios régionaux d'animation, une 1ère édition a été conduite en novembre 2016, à l'initiative de l'Agence culturelle et de la NEF Animation (Nouvelles Écritures pour le Film d'Animation), en partenariat avec le Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA), en association avec les Rencontres Internationales du Cinéma d'Animation de Wissembourg (RICA) et avec le soutien de la Fondation de France. Celle-ci a été dirigée par le grand maître de l'animation japonaise, Takahata Isao, et les projets des auteurs candidats ont fait l'objet d'une sélection de projets par un Jury professionnel. Au regard de son succès (27 participants) et de son ambition, cette initiative est reconduite au bénéfice d'une vingtaine de professionnels nationaux et régionaux.

Par ailleurs, la Région finance annuellement la SAFIRE Grand Est pour sa mission d'accompagnement de l'émergence (formations de professionnalisation et Séances de l'Invité, via une convention Agence culturelle / SAFIRE).

La Région peut également soutenir financièrement ou logistiquement l'une ou l'autre résidence d'envergure internationale s'implantant ponctuellement sur son territoire et ouvertes à des bénéficiaires régionaux.

Enfin, toujours dans le cadre de l'accompagnement de l'émergence depuis le territoire du Grand Est, l'Agence culturelle est missionnée pour un travail collaboratif, dans le cadre du Conseil Consultatif Culture, volet cinéma et audiovisuel, avec l'ensemble des opérateurs régionaux de l'accompagnement des auteurs, visant à définir les objectifs, missions et actions à décliner par un **Bureau régional des Auteurs**.

Compte-tenu du nouveau territoire géographique et la nécessaire augmentation de son offre d'accompagnement de ses auteurs, la Région porte seule le déploiement financier de son aide à l'écriture (hors nouveaux medias où elle est accompagnée par le CNC). La Région souligne toute la pertinence de ses aides régionales à l'écriture, dont elle assure seule l'augmentation de l'enveloppe.

Il est à rappeler que les aides à l'écriture et au développement de la Région - portées par l'Agence culturelle en Alsace - ont permis **l'émergence de talents** tels que Mali Arun, Nicolas Engel, Clément et Romain Cogitore, Cécile Ducrocq, Roland Edzard, Rachel Lang, Fanny Spindler, Léa Triboulet ; mais aussi d'accompagner des talents plus reconnus comme Marie Dumora, Damien Fritsch, Chloé et Robin Hunzinger, Baudouin Koenig, Sarah Léonor, mais également Claire Burger, Philippe Claudel ou Stéphane Manchematin...

Nombre des œuvres de ces auteurs ont été sélectionnés et primés ou récompensés (Cannes, Clermont, Angers, Berlin, Festival du Réel, Césars, Magritte, ...).

Certaines œuvres comme « Baden Baden » de Rachel Lang ont ainsi bénéficié d'un parcours structuré avec le soutien de la collectivité à chacune des étapes d'écriture, de développement et de production.

Par ailleurs, la Région maintient une **aide au développement incitative et renforcée** par rapport à ses interventions cumulées antérieures (sur tous les genres et formats, hors courts métrages de fiction et de documentaire).

Si l'aide à l'écriture vise à améliorer la qualité de travail de l'auteur, l'aide au développement permet d'envisager les coproductions potentielles et les pistes de diffusion, permettant de consolider des projets en amont de leur mise en production. Elle est notamment indispensable pour renforcer et optimiser les projets des structures de production régionales de documentaires. Son plafond est augmenté pour les projets d'animation au regard des calendriers et besoins particuliers de ce genre.

Grâce au déploiement de l'**opération « Talents en court »** en cofinancement avec le CNC, la Région peut aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques.

Pour la Région Grand Est, l'Agence culturelle est mobilisée pour proposer aux auteurs régionaux qui peuvent être identifiés par les différents opérateurs-partenaires du territoire, deux à trois fois par an, des opérations Talents en court, dans le cadre et en partenariat avec des festivals emblématiques du territoire régional.

L'Eurométropole de Strasbourg, si elle ne développe pas de dispositifs proprement dédiés à l'écriture et au développement d'œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles, propose des outils à destination des professionnels de la filière : l'aide structurelle aux entreprises de la filière image du territoire eurométropolitain et le dispositif « Tango & Scan » constituent à ce titre des leviers de développement et d'émergence déterminants dans la mesure où ils accompagnent le développement de catalogues de projets, notamment de jeunes auteurs, et les plans de formation internes aux entreprises (Aide structurelle), et le rapprochement d'opérateurs innovants (Tango & Scan).

Par ailleurs, l'office Europe Créative Strasbourg accompagne les acteurs d'un large territoire Est, en lien avec l'espace transfrontalier, sur l'ensemble des programmes européens (Europe Créative, Erasmus, Europe pour les Citoyens...) propres à favoriser le développement d'initiatives à dimension européenne, et ceci « de l'idée au projet », dans une dynamique d'émergence tant sur le plan artistique, qu'économique, les ateliers proposés et les séminaires organisés tout au long de l'année participant de la formation et de la consolidation des compétences des opérateurs culturels autant que de l'émergence de projets.

Enfin, de façon ponctuelle mais régulière, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg offrent un accompagnement financier et/ou logistique à plusieurs initiatives de formation au niveau local (SAFIRE, De l'Écriture à l'Image), national (Pépinière de projets Europe Créative, Bureau Alsace Europe) ou européen (EWA, EAVE) également liées au développement de projets et à l'émergence de nouveaux talents, qu'ils soient auteurs / réalisateurs ou producteurs.

I.2. Les projets d'œuvres pour les nouveaux médias

La création s'est emparée des spécificités offertes par les nouveaux médias et les nouveaux usages. En découlent des œuvres innovantes qui se caractérisent par leur

diversité (séries digitales, narrations interactives, applications mobiles, expériences en réalité virtuelle, etc...). Ces œuvres nourrissent la diversité culturelle.

Afin d'encourager la création de ces contenus audiovisuels innovants, la Région accorde un soutien sélectif en vue de contribuer au financement de l'écriture, du développement et de la production de projets d'œuvres pour les nouveaux médias en cofinancement avec le CNC.

À cet égard, la Région Grand Est, en complément des aides dites « traditionnelles » pour des œuvres à destination de la télévision ou du cinéma :

- maintient la possibilité, pour les auteurs, de solliciter des aides à l'écriture pour les projets d'œuvres pour les nouveaux médias et pour les entreprises de production sous forme de société commerciale, de solliciter des aides au développement pour les projets d'œuvres pour les nouveaux médias ;
- conforte la possibilité, pour les sociétés de production, de solliciter des aides à la production pour les projets d'œuvres pour les nouveaux médias, destinées à favoriser l'émergence de séries Web/audiovisuelles sur son territoire ;
- met par ailleurs en œuvre, dès 2017 et de manière innovante, un Appel à Manifestation d'Intérêt « Création Numérique », via un soutien sélectif à des projets de création (écriture, développement et production) permettant la mobilisation de compétences renouvelées en vue de favoriser la production de nouvelles œuvres offrant des potentiels inédits d'interactivité avec les publics et leur renouvellement.

Une part importante de ce nouvel engagement régional devrait être affectée au soutien à des œuvres relevant du DICREAM et du fonds d'aide aux projets pour les nouveaux médias.

Concernant les nouveaux médias, si l'Eurométropole de Strasbourg n'a pas développé de dispositifs dédiés à l'écriture et au développement sur le champ des nouvelles créations audiovisuelles transmedia, elle est pleinement engagée dans l'accompagnement de l'émergence de projets « nouveaux médias et économie créative » grâce au dispositif « Tango & Scan » porté par la Direction du Développement Économique et de l'Attractivité.

Ce dispositif innovant, désormais étendu aux métropoles de Nancy et Metz, vise à encourager les coopérations entre opérateurs de filières diversifiées (implication obligatoire d'un opérateur de la filière numérique). Ce soutien sélectif n'est à ce jour pas fléché sur une filière proprement « cinéma, audiovisuel et numérique », mais plus largement sur les économies créatives. Il entre néanmoins en résonance avec les évolutions successives liées au numérique, qu'il s'agisse de mutations technologiques, de transformations d'usage ou d'innovation économique et sociale.

Aussi, les évidentes convergences d'enjeux qui se déclarent dans le cadre de ces évolutions successives interrogent à ce stade la possibilité d'évolution des dispositifs de l'Eurométropole en faveur des industries créatives sur la période 2017-2019.

I.3. La production d'œuvres d'animation

Forte en particulier de plusieurs studios d'animation ou des prestataires en postproduction d'animation reconnus et de compétences en matière de formation de talents dans le domaine des arts graphiques, la Région Grand Est souhaite favoriser la lisibilité de ses aides en faveur du secteur de l'animation, par un dispositif dédié, en faveur du développement et de la production d'œuvres d'animation à destination de la télévision, des nouveaux médias et du cinéma.

La Région accorde un soutien sélectif au développement et à la production d'œuvres cinématographiques et d'œuvres audiovisuelles d'animation. Le CNC l'accompagne dans son soutien à la production de ces œuvres selon les modalités du dispositif de 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité pour le volet production.

Pour sa part, l'Eurométropole de Strasbourg continue, sans mise en place d'un dispositif différencié, d'accorder un soutien sélectif à la production d'œuvres cinématographiques et d'œuvres audiovisuelles d'animation en cofinancement avec le CNC selon les modalités du dispositif de 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

I.4. Les œuvres cinématographiques de courte durée

Le renouvellement des talents et du tissu professionnel passe par la production d'œuvres cinématographiques de courte durée. Ce secteur économiquement fragile reste une étape essentielle dans la structuration d'une filière et le renouvellement des talents.

Ainsi, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg accordent des soutiens sélectifs à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

I.5. Les œuvres cinématographiques de longue durée

Fort de son positionnement géographique transfrontalier unique en France, d'une grande variété de décors, d'un tissu dense de techniciens, comédiens, prestataires et ressources expérimentés, la Région et l'Eurométropole œuvrent pour le soutien à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée tournées sur ou depuis leur territoire, pour des projets artistiquement forts et mobilisant par ailleurs des ressources et compétences locales pour leur production, tournage, fabrication ou postproduction. Ainsi, la Région et l'Eurométropole de Strasbourg accordent des soutiens sélectifs à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

I.6. La production audiovisuelle

Les œuvres audiovisuelles soutenues par les Collectivités et le CNC permettent une diversité de l'offre culturelle ainsi que la visibilité de leur qualité, par leur diffusion à l'échelle régionale, nationale et internationale, tout en assurant une activité forte sur le territoire, en mobilisant en particulier les compétences régionales. A cet égard, la Région et l'Eurométropole sont notamment riches de nombreux auteurs et producteurs, en particulier documentaires, mais également progressivement de fictions, à destination de la télévision et des nouveaux médias.

La Région et l'Eurométropole de Strasbourg accordent des soutiens sélectifs à la production d'œuvres audiovisuelles, en cofinancement avec le CNC selon les modalités du dispositif de 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité.

I.7. Le cas particulier des œuvres financées par les télévisions locales

Les télévisions locales jouent un rôle important dans le renouvellement de la création : elles prennent le risque de diffuser des œuvres moins formatées et/ou proposées par de

jeunes auteurs notamment des documentaires ou des fictions ; elles permettent également l'accès à différentes formes de culture, en particulier pour des publics empêchés en particulier en mettant à l'antenne des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

Quatre télévisions locales hertziennes (Alsace 20, Canal 32, Mirabelle TV et Vosges Télévisions), représentant une audience cumulée de 1.325.800 téléspectateurs (étude Médiamétrie de janvier 2015), animent le territoire régional.

Elles s'investissent régulièrement auprès des jeunes auteurs-réalisateurs et sociétés de production régionales, mais aussi en faveur d'œuvres exigeantes ayant vocation à être diffusées en festivals, que les chaînes nationales ont souvent plus de difficulté à inscrire dans leurs cases de diffusion.

La Région Grand Est a prévu, au sein d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens avec les quatre chaînes précitées, de renforcer le soutien indirect à un écosystème local de production. Elle accroît ainsi son intervention (en la triplant) en faveur des télévisions régionales (trois d'entre elles n'étaient précédemment pas soutenues par leur Région d'origine), par un financement de 5 volets identifiés :

- Des achats d'espaces publicitaires (parrainage d'une émission économique, réalisation et diffusion de spots publicitaires) qui font l'objet d'un marché négocié parallèle ;
- Une commande d'émissions spéciales du type reportages, à sous-traiter pour partie à des sociétés de production du Grand Est ;
- Un soutien à la co-réalisation, par les quatre chaînes, d'un magazine hebdomadaire d'actualités régionales ;
- Et, avec le soutien du CNC :
 - o la **captation et la retransmission de grands événements culturels** (adaptation audiovisuelle de spectacles vivants)
 - o ainsi qu'un **effet levier en faveur d'œuvres audiovisuelles ayant un lien culturel fort avec la Région.**

Forte de festivals emblématiques et de grandes scènes nationales ou labellisées, la Région souhaite favoriser l'accès du plus grand nombre – et en particulier des publics ne pouvant se déplacer - aux œuvres scéniques (concerts, opéras, pièces de théâtre), par le biais de captations télévisées, confiées par les chaînes à des prestataires ayant un lien avéré et une bonne connaissance de ce territoire.

Enfin, pour permettre aux télévisions régionales mentionnées de devenir des acteurs à part entière de la chaîne de diffusion mais également, en amont, de la chaîne de production de ces œuvres, la Région Grand Est, en cofinancement avec le CNC selon la modalité du 1€ du CNC pour 3€ de la collectivité, leur octroie les moyens d'investir en numéraire dans ces œuvres (coproductions ou pré-achats – œuvres documentaires mais également d'animation et de fiction), permettant :

- Une circulation et une visibilité accrue de ces œuvres par le biais des quatre antennes et de leur couverture du territoire du Grand Est ;
- Une contribution effective à l'économie de ces œuvres et de leurs producteurs, leur permettant de gagner en qualité artistique et de solliciter les autres cofinancements ou co-productions espérés ;

- D'accompagner de façon dynamique le développement d'un éco-système régional, destiné à favoriser, pour les entreprises de production sous forme de société commerciale, l'accès aux diffuseurs nationaux et internationaux.

Pour leur part, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont mis en place depuis plusieurs années un contrat d'objectifs et de moyens avec la chaîne Alsace 20, le périmètre du contrat étant articulé sur un enjeu d'accès du plus grand nombre à l'information et aux programmes.

Dans une perspective éventuelle d'évolution de ce contrat d'objectif et de moyens, notamment quant à une nouvelle répartition des investissements des chaînes locales (achat de programmes et coproduction), l'Eurométropole souhaite pouvoir étudier en cours de convention la possibilité d'abonder une ligne d'investissement destinée à Alsace 20 (ou toute autre chaîne éligible de son territoire) pour l'investissement en numéraire dans la coproduction d'œuvres audiovisuelles.

II. LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

Grâce au soutien du CNC, l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)¹ facilite l'engagement des banques en faveur du secteur cinématographique et audiovisuel : entreprises de production sous forme de société commerciale, distributeurs, exploitants de salles de cinéma, industries techniques de l'image et du son, entreprises du secteur du jeu vidéo.

La garantie bancaire de l'IFCIC couvre l'ensemble des besoins d'investissement de la filière. Certains projets peuvent également bénéficier de prêts directs de l'IFCIC. Afin notamment de faciliter les démarches des entrepreneurs installés en région, l'IFCIC a mis en place en 2015 un partenariat avec *Bpifrance* (traitement à l'IFCIC de l'ensemble des dossiers culturels).

S'appuyant sur un Conseil Consultatif de la Culture, organisé en plusieurs collèges thématiques, la Région a souhaité permettre aux opérateurs régionaux d'échanger et de collaborer au sein d'une nouvelle instance de réflexion et de prospective.

C'est au sein de ce Conseil Consultatif de la Culture qu'ont pu être sondés les professionnels sur les réponses possibles à leurs interrogations et qu'ont pu être présentés et discutés les différents dispositifs spécifiques ou transversaux pouvant toucher à leur secteur d'activité.

La Région Grand Est peut d'ores et déjà s'appuyer sur des opérateurs structurés, de façon formalisée ou non, dans de nombreux champs du cinéma et de l'audiovisuel :

- Les auteurs-réalisateurs (SAFIRE Grand Est) ;
- Les producteurs (APAGE) ;
- L'éducation aux images ;
- Les télévisions régionales ;
- Les techniciens (KinoTechniciens Grand Est).

Par ailleurs, la Région a à cœur d'organiser la complémentarité des opérateurs œuvrant dans les différents champs de compétences que constituent :

¹ L'IFCIC est un établissement de crédit agréé qui a reçu mission du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Économie et des Finances de contribuer au développement, en France, des industries culturelles, en facilitant pour ces entreprises l'accès au financement bancaire.

- l'Agence culturelle (au travers des compétences du Bureau d'Accueil des Tournages et d'un Bureau des Auteurs) ;
- Image'Est en tant que fédération de professionnels du territoire ;
- l'ARTECA par sa capacité d'analyse et de préconisations en matière de politiques culturelles régionales.

L'enjeu majeur de cette mise en coordination a également pour vocation un re-dynamisation de l'activité cinéma, audiovisuel et nouveaux médias sur le territoire champardennais, qui représente un potentiel important par sa proximité immédiate avec l'Ile-de-France.

La Région poursuit également un soutien à la formation des acteurs professionnels de la filière, notamment dans :

- l'accompagnement global des auteurs proposé par :
 - o De l'écriture à l'Image
 - o l'Agence culturelle
 - o la SAFIRE au titre de ses actions d'accompagnement de l'émergence, et via une convention Agence Culturelle / SAFIRE pour les séances de l'Invité.

Au cas par cas peuvent s'envisager également l'accueil de formations européennes ouvertes aux professionnels régionaux.

- des opérations spécifiques, proposées par l'Agence culturelle en lien avec la Direction de l'Emploi et de la Formation de la Région Grand Est ;
- la structuration professionnelle des techniciens à l'échelle du nouveau territoire via une convention Agence culturelle / Kinotechniciens ;
- les actions proposées par Point Est (voir « soutenir le développement de la filière »).

Par ailleurs, pour la collectivité régionale, les industries culturelles et créatives, au premier rang desquelles celles liées à l'image, sont partie prenante du Schéma régional de développement économique et d'internationalisation.

À cet égard, la Région veille d'une part à ouvrir ses dispositifs de développement économique aux entreprises concernées, et d'autre part à favoriser leur accompagnement sur les marchés internationaux.

Un chantier a d'ores et déjà été engagé pour structurer les différents acteurs de la filière, qui étaient diversement organisés sur le territoire. Une logique de réseau est favorisée, autour des objectifs de professionnalisation, circulation d'information, collaboration sur des projets communs et visibilité de la filière. De nouvelles interactions doivent générer des projets de développement inédits.

En matière de développement économique permettant un appui sur une filière plus concurrentielle et inscrite dans un environnement national et international, la Région Grand Est, a, depuis mai 2013, développé une mission spécifique, autour des objectifs suivants :

- Favoriser la mise en réseau des entreprises de l'image narrative du Grand Est pour susciter échanges et collaborations ;
- Susciter l'émergence de projets via le développement de la coproduction transfrontalière et européenne ;
- Accompagner le développement des compétences des entreprises et favoriser l'insertion des jeunes talents sur le marché de l'emploi ;

- Valoriser le secteur de l'image narrative, promouvoir les compétences régionales sur les marchés nationaux et internationaux ;
- Initier des passerelles vers les opérateurs œuvrant sur les autres filières dites plus classiques ;
- Relayer les potentialités de post-production et déployer une offre de services associée à partir du territoire régional (montage image, montage son, étalonnage, post-production son, doublage, sous-titrage, ...).

En s'appuyant sur la dynamique Point Est initiée depuis 2013, ainsi que sur les professionnels fédérés au sein d'Image Est, la Région a vocation à développer et animer un réseau d'entreprises œuvrant sur les champs de l'image narrative et des contenus numériques, à l'échelle du Grand Est et en assurant la cohérence des besoins exprimés avec les lignes politiques issues des directions régionales de l'économie et de la culture.

Pour permettre une vision stratégique et opérationnelle à partir d'un état des lieux transverse et au regard des disparités des territoires aujourd'hui réunis au sein du Grand Est, la Région met en œuvre, dès 2017 – en partenariat avec le CNC et la DRAC – une étude prospective sur l'évolution de la filière audiovisuelle. Elle porte notamment sur le champ du patrimoine, mais est également ouverte à une analyse liée à l'accompagnement économique, à la mise en œuvre de la diffusion des œuvres soutenues, aux possibilités de collaboration / mutualisation entre acteurs de l'éducation à l'image notamment.

Pour sa part, l'Eurométropole a délimité le cadre du programme Strasbourg Eco 2030 au sein duquel les industries culturelles et créatives tiennent une place déterminante, notamment la filière image et ses différentes composantes, en lien avec leur fort potentiel de développement économique, leur importante capacité d'innovation et leur aspiration internationale.

Ainsi, outre les dispositifs spécifiques pilotés par les services du développement économique, l'Eurométropole poursuit son travail d'accompagnement des acteurs de la filière image du territoire grâce à son dispositif d'aide structurelle aux entreprises de production (dispositif transverse à la direction de la culture et à la direction du développement économique et de l'attractivité).

Dans une plus large mesure, et sur un dispositif ouvert au niveau national, l'Eurométropole renforce depuis 2016 l'office Europe Créative qu'elle porte conjointement avec le Relais Culture Europe et la Commission Européenne pour la consolidation d'un desk français sur deux établissements (Strasbourg et Paris). Le travail du desk sur le volet MEDIA, notamment en concertation avec Eurimages et l'Observatoire Européen de l'Audiovisuel, vise à accompagner les porteurs de projets locaux, régionaux et plus largement nationaux, dans une dynamique européenne appuyée sur la dynamique transfrontalière particulière au territoire Grand Est.

Des rendez-vous réguliers « Journées Europe Créative », mis en place depuis 2016 et articulés sur des séminaires thématiques et des workshops ont pour vocation d'accompagner les acteurs des secteurs culturels et créatifs, sur un mode transectoriel et inclusif, dans les grands enjeux liés à la transition numérique, aux mutations d'usages et à la mondialisation.

Une pépinière de projets Europe Créative, centralisée sur Paris et animée conjointement par les offices français, de même que des sessions d'accompagnement individuelles et personnalisées, constituent les outils d'appui aux déposants auprès des programmes européens, tant sur l'ingénierie financière des projets, que sur leur modélisation / design ou que sur leur périmètre de coopération (opérateurs, territoires, réseaux).

Enfin, depuis plusieurs années et ainsi que précisé infra, la Ville et l'Eurométropole se réservent la possibilité d'intervenir ponctuellement sur l'accueil de sessions de formation ciblées (écriture, développement, marketing) sur leur territoire, ces formations étant dans leur large majorité soutenues par le programme Europe Créative et de dimension européenne.

III- L'AMÉLIORATION ET L'ÉQUILIBRE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Afin de renforcer l'attractivité du territoire français, plusieurs mécanismes d'incitation fiscale ont été mis en place : le crédit d'impôt pour les dépenses de production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles et le crédit d'impôt pour les dépenses de production exécutive d'œuvres étrangères. L'amélioration des modalités de mise en œuvre de ces dispositifs en 2016 permet de relocaliser en France des tournages.

À cet égard, l'action des Bureaux d'Accueil des Tournages est essentielle pour :

- encourager et faciliter et l'accueil des tournages en région ;
- recenser et faire connaître la diversité des talents, techniciens, industries techniques, installations / infrastructures, décors disponibles, notamment à travers les bases TAF et Décors opérées par Film France ;
- avoir une attention particulière sur l'accompagnement de la filière en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- promouvoir le crédit d'impôt international français.

Le Bureau d'Accueil des Tournages Grand Est, coordonné par l'Agence culturelle (basée à Sélestat avec les antennes de Reims et Nancy/Épinal), et le Bureau d'Accueil des Tournages de l'Eurométropole de Strasbourg, animent et promeuvent les territoires, leurs compétences et leurs talents.

Terre de tournages attractive, le Grand Est possède un fort vivier de 462 techniciens professionnels et expérimentés (prise de vue réelle, animation, documentaire) et 394 comédiens. Les équipes aguerries à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sont susceptibles d'intervenir à tous les postes : production, repéreur, mise en scène, scripte, régie, décoration, image, machinerie, électricité, son, HMC...

Les Bureaux d'Accueil sont les binômes naturels des chargés de mission de la Région et de l'Eurométropole, en assurant conjointement et en complémentarité la prospection, l'identification, l'accompagnement et le suivi des projets accueillis et soutenus sur les territoires.

Ils participent également à la politique de développement de l'accueil de tournages par toute action visant à cet objectif (organisation de séminaires à l'intention des collectivités territoriales, participation aux Festivals identifiées ou missions de prospection de projets, organisation d'Educ-Tour décors, actions ponctuelles de

résidences d'immersion, contribution à la programmation de projections ou d'avant-premières à Paris ou en région, contribution à un plan média, ...).

Les villes du Grand Est souhaitant s'impliquer dans la politique cinéma se voient proposer une collaboration logistique et technique avec le Bureau d'Accueil des Tournages et financière avec la Région Grand Est.

Les relations privilégiées déjà construites avec le Luxembourg et le Bade-Wurtemberg vont être mieux exploitées, afin de renforcer l'attractivité de notre territoire commun.

IV- LA DYNAMISATION D'UN POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE TRANSFRONTALIER

De par sa position géographique stratégique au carrefour de l'Europe (4 frontières, avec la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique) et son accueil de tournage coordonné des portes de Paris aux bords du Rhin, le territoire Grand Est se positionne comme le partenaire idéal pour des coproductions européennes envisageant tournage, fabrication d'animation ou postproduction.

La Région et l'Eurométropole œuvrent de façon dynamique pour accroître leurs collaborations transfrontalières, avec les quatre pays qui bordent le territoire Grand Est.

Les deux collectivités souhaitent améliorer et approfondir les axes déjà engagés par l'organisation commune dès 2017 d'un événement professionnel transfrontalier autour de la coproduction, en collaboration étroite avec le desk Europe Créative France.

Les deux collectivités partagent également l'objectif de mise en œuvre d'un Interreg Rhin supérieur consacré au développement des relations avec la Suisse, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat, et également ouvert aux autres territoires frontaliers.

La Région s'engage ainsi à :

- renouveler sa participation au fonds de co-développement Grande Région ;
- pour sa 2^{ème} édition en 2017, à participer, aux côtés du CNC côté français, au fonds franco-allemand de développement de séries télévisées, également doté par quatre Länder allemands ;
- à s'impliquer au sein de Ciné-Régio.

L'Eurométropole est investie dans cet axe de développement par :

- le prolongement des actions « marché » et « accompagnement des déposants » de l'office Europe Créative Strasbourg, notamment en lien avec la pépinière de projets Europe Créative (Paris) suivie par les deux établissements du desk Europe Créative France ;
- la poursuite par les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (Direction du Développement Économique et de l'Attractivité et Direction de la Culture) de l'accompagnement des acteurs culturels en général et des acteurs de la filière image en particulier vers les programmes structurels européens FSE et FEDER, ceux-ci constituant des leviers de structuration déterminants pour la filière et le développement de ses différentes composantes.

V- UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN À L'EXPLOITATION

La France possède un parc de salles unique au monde au vu de sa densité, de sa singularité et de sa diversité grâce à une politique de soutien ininterrompu depuis plus de cinquante ans. Ce parc enregistre un haut niveau de fréquentation, témoignant de la vitalité du 7^{ème} art auprès du plus grand nombre.

V.1. Description du parc de la région :

Le Grand Est compte (fin 2015) 122 établissements cinématographiques, dont 65 classés Art et Essai, soit 53 % et 10 points de plus que la moyenne nationale.

Le nombre d'établissements continue à connaître un essor, tout comme la fréquentation (+ 10% pour les salles de Champagne-Ardenne et Lorraine, + 5,7% pour les salles d'Alsace). Le nombre d'écrans du territoire s'élève à 440 écrans pour une fréquentation de 15.756.156 spectateurs.

Le territoire se démarque également par la jeunesse de ses spectateurs, par rapport à la moyenne nationale.

Il est également animé par 4 circuits itinérants (2 en Alsace, 1 en Champagne-Ardenne, 1 en Lorraine) et compte 2 réseaux de salles (Alsace Cinémas et Aciest).

V.2. Le soutien à un parc de salles dense, moderne et diversifié :

Le CNC soutient le secteur de l'exploitation pour assurer le maintien sur l'ensemble du territoire d'un réseau dense et moderne de salles facilitant l'accès du public aux œuvres à travers des aides à l'investissement et au fonctionnement. Il soutient les salles qui offrent une programmation art et essai. Outre ces dispositifs de soutien, le CNC accompagne les associations nationales qui favorisent la rencontre du public avec les œuvres et font la promotion de la diversité de la création cinématographique et audiovisuelle : Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE), Groupement national des cinémas de recherche (GNCR), Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (ACID), Agence du Court métrage (ACM), Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC).

L'État (DRAC Grand Est), service instructeur des commissions départementales d'aménagement cinématographique, contribue, par les éclairages qu'elle apporte aux membres votants de ces commissions, au maintien des équilibres entre formes d'exploitation cinématographiques et de la diversité des œuvres proposées au spectateur.

La Région et l'État (DRAC Grand Est) favorisent la structuration de réseaux de salles de cinéma, dans le but de développer la mutualisation des ressources, l'innovation et le partage d'expériences entre exploitants dans la perspective de renforcer le travail de chaque salle dans le respect de son identité. Ils soutiennent également l'activité des circuits itinérants, fragiles depuis le nécessaire passage au numérique. Des rencontres des circuits itinérants ont été mises en place dès 2017 afin de sensibiliser les communes sur l'intérêt d'accueillir sur leur territoire des projections portées par ces circuits.

En matière d'investissement, pour la Région Grand Est, **l'année 2017 voit la mise en œuvre d'un nouveau dispositif territorial Grand Est en faveur de l'exploitation.**

Celui-ci comporte deux entrées d'analyse : l'une culturelle en faveur de l'offre Art & Essai, la seconde en termes d'aménagement culturel du territoire, en faveur de zones insuffisamment desservies par l'offre cinématographique (cf. dispositif annexé).

En pleine cohérence avec l'intervention du CNC, ce nouveau dispositif de soutien à l'investissement comprend la création (en zone insuffisamment équipée ou en remplacement d'une offre pré-existante), la transformation/aménagement ou l'extension d'un établissement d'exploitation cinématographique existant, doté des équipements correspondants ainsi que la modernisation de salles existantes. L'acquisition de nouvelles techniques de projection (équipements d'accessibilité sensorielle) ou d'équipement permettant l'accessibilité aux personnes handicapées seront éligibles, dans le cadre d'un projet global.

Un regard attentif est porté à la défense d'un projet artistique de programmation Art et Essai et la mise en œuvre un programme d'actions de médiation culturelle, y compris en mutualisation de ressources.

L'intervention financière régionale s'adosse à celle des collectivités territoriales d'implantation des établissements de spectacles cinématographiques.

Par ailleurs, l'IFCIC, grâce à un mécanisme de garantie bancaire contribue à l'ensemble des besoins de financement des exploitants de salles de cinéma. Depuis 2015, afin de contribuer au maintien, en France, de la diversité du réseau de salles, le CNC a confié à l'IFCIC la gestion d'un mécanisme de soutien aux opérations de reprise de salles de cinéma (*prêts participatifs* et *garantie bancaire majorée*).

V.3. La salle de demain passe par l'humain :

Parce que la salle de demain passe par l'humain, la Région et le CNC aident les salles de proximité à se développer en contribuant au financement d'emplois de médiateurs. Ces emplois sont consacrés à l'animation, à la recherche de public et à la communication. Ils peuvent être mutualisés entre plusieurs salles notamment par l'intermédiaire des associations régionales de salles. En outre, les médiateurs viennent en appui des jeunes en service civique mobilisés pour relancer les ciné-clubs dans les lycées qui peuvent également les aider dans l'exercice de leurs missions.

Le CNC accompagne l'effort de la Région selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité. L'accompagnement du CNC permet à la Région d'envisager un déploiement ou une consolidation de ce service qu'elle accompagne déjà à ce jour de manière historique et volontaire par deux biais :

- Soutien de poste de médiateurs au sein d'Alsace Cinémas, de l'Acies / Image'Est et en direct pour des ressources humaines permettant la médiation culturelle au bénéfice de salles - non structurées en réseau - du territoire champardennais. Ce dispositif permet une augmentation qualitative de l'offre de salles, une organisation leur facilitant les relations avec les distributeurs, l'intégration à des circuits d'avant-premières en présence d'équipe voire un partage et une mutualisation des coûts en vue de conquérir ou de fidéliser de nouveaux publics, notamment par une diffusion régionale des œuvres soutenues par la collectivité.
- Dispositif actualisé d'aide à l'emploi pouvant permettre sa mobilisation pour des postes de médiateurs cinéma (salle ou réseau) : il s'agit, pour la Région, de promouvoir cette possibilité de soutien à l'emploi mutualisé de médiateur(s) auprès des exploitants.

Pour mémoire, la Ville de Strasbourg est propriétaire du cinéma L'Odysée, établissement cinématographique remarquable, fondé en 1913 et inscrit à l'inventaire du Patrimoine. L'établissement de deux salles est labellisé « Art et Essai » et « Europa Cinémas » (objectifs impératifs du contrat d'affermage) et est, depuis 2013, équipé de doubles dispositifs de projection numérique et argentique. La gestion et l'animation de cet établissement sont confiées par voie de délégation de service public (DSP) à un opérateur privé.

VI. L'INNOVATION DANS L'ÉDUCATION À L'IMAGE ET LA CITOYENNETÉ POUR INVENTER LE PUBLIC DE DEMAIN

La démocratisation des outils de création et de diffusion des images, l'omniprésence des écrans, la massification des flux et le formatage commercial des contenus imposent d'accompagner les regards particulièrement du jeune public. L'enjeu est de comprendre comment sont faites les images, de favoriser l'expression artistique et de proposer une approche sensible des œuvres.

Ces démarches constituent aujourd'hui une priorité des politiques publiques, car lire et écrire le monde qui nous entoure – pour mieux l'appréhender dans toute sa complexité – ne passe pas uniquement par le texte mais également par les images.

VI.1. Dans le temps scolaire : le renforcement des dispositifs nationaux d'éducation à l'image

L'éducation à l'image s'appuie notamment sur des dispositifs nationaux, dont le CNC est à l'origine, visant à donner aux élèves, de la maternelle à la terminale, une culture cinématographique par la fréquentation des œuvres et des créateurs. Quatre opérations ont ainsi vu le jour : « École et Cinéma », « Collège au Cinéma », « Lycéens et apprentis au Cinéma » ainsi que les enseignements obligatoires et facultatifs de spécialité cinéma-audiovisuel en série L des lycées. Elles sont fondées sur des principes identiques : la découverte des œuvres en salle de cinéma, la rencontre avec des professionnels et les métiers du cinéma et de l'audiovisuel et le travail pédagogique conduit par les enseignants et les partenaires culturels à partir de documents réalisés spécialement à leur intention.

Le CNC finance les coordinations nationales de ces dispositifs que la Région et l'État (DRAC Grand Est) mettent en œuvre sur le territoire régional.

L'État (DRAC Grand Est) finance et accompagne techniquement et pédagogiquement, avec les Inspections d'Académie / Rectorat, les coordinations qui œuvrent à l'échelle départementale ou des territoires des ex-régions.

Pour sa part, la Région soutient financièrement au titre de centres de ressources différentes structures réparties sur le territoire régional pour la mise en œuvre des dispositifs nationaux d'éducation à l'image, et en particulier **Lycéens et Apprentis au cinéma** et **Passeurs d'Images**.

En Région Grand Est, ce sont 122.753 élèves (chiffres 2014) qui ont bénéficié d'un dispositif d'éducation à l'image (École et Cinéma, Collège au Cinéma, Lycéens et Apprentis au Cinéma) sur le temps scolaire.

La Région Grand Est soutient ces partenaires pour continuer à afficher un taux d'adhésion à ces dispositifs supérieur à la moyenne nationale. Elle favorise et accompagne financièrement les initiatives communes de mutualisation telles qu'ont déjà pu les pratiquer ou souhaitent le faire ces opérateurs régionaux : plaquette commune ou déclinée de présentation du dispositif, choix en commun des œuvres en liste régionale (dès 2016/2017 « Qu'Allah bénisse la France » d'Abd Al Malik ; pour 2017/2018, un programme concerté d'œuvres cinématographiques de courte durée régionales), documents pédagogiques d'accompagnement des œuvres et formations d'enseignants, déclinaisons de formations,

La Ville de Strasbourg, par l'intermédiaire du cinéma L'Odyssée participe activement, sur le territoire de l'Eurométropole, à la diffusion des dispositifs nationaux à destination des publics scolaires, cette mission étant définie comme prioritaire dans le cahier des charges de la DSP, et l'établissement bénéficiant de la labellisation Art et Essai « Jeune public » du CNC.

VI.2. Dans le temps péri-scolaire : la relance des ciné-clubs dans les lycées

Le CNC a souhaité relancer en s'appuyant sur les jeunes du service civique la tradition des ciné-clubs dans les collèges et les lycées, qui a permis à tant de générations de découvrir, d'aimer le cinéma et d'en tirer un regard curieux et critique sur le monde. Formés notamment par les pôles régionaux d'éducation aux images, les jeunes en service civique peuvent se rapprocher des médiateurs des salles pour relancer les ciné-clubs et peuvent les aider dans l'animation de la salle permettant ainsi de faire un pont entre les jeunes, la salle et les dispositifs d'éducation à l'image.

En 2016, 96 jeunes du service civique ont été déployés sur le territoire régional, à raison de 32 dans le Haut-Rhin, 32 en Marne et 32 en Moselle. Cette expérience mérite de faire l'objet d'un bilan partagé, pour examiner dans quelles conditions il serait opportun de la poursuivre. Cette poursuite nécessite en effet de mobiliser des soutiens complémentaires potentiellement issus d'autres politiques régionales que la politique culturelle.

À noter que, sans attendre l'initiative du CNC et d'Unis-Cité dans le Grand Est, une expérimentation a été engagée depuis 2015 par Alsace Cinémas, financée par la Région, qui pourrait avoir vocation à se modéliser à l'échelle régionale Grand Est. Pour cette mise en œuvre pratique, Alsace Cinémas s'appuie sur une association aguerrie (Répliques) pour former le groupe de lycéens impliqués à l'histoire du cinéma, l'organisation d'une séance, la transmission, ... Cette expérience a lieu aujourd'hui à Saverne et pourrait avoir vocation à se déployer sur d'autres établissements dont les élèves pourraient être partie prenante, en lien avec un cinéma partenaire identifié.

Comme a pu le faire Alsace Cinémas avec Répliques et compte-tenu du territoire géographique désormais très vaste et de pratiques culturelles différentes, il s'agit pour la Région :

- d'identifier un ou plusieurs opérateurs (bénéficiant de l'agrément requis) susceptibles de coordonner cette initiative en assurant une formation active et le suivi de ces jeunes volontaires ;

- de permettre le déploiement de ces postes par binôme sur chaque département de la région, au bénéfice de plusieurs lycées, et en lien également avec un cinéma de proximité de référence ;
- d'envisager prioritairement le bénéfice de cette action à des lycées professionnels bénéficiant d'un internat et non-inscrits dans le dispositif « Lycéens et Apprentis au Cinéma ».

En écho aux dispositifs en temps scolaire, le cinéma L'Odyssée est clairement engagé dans une programmation par ciné-clubs thématiques, impliquant tant les jeunes publics, que les publics séniors, mais également des ciné-clubs thématiques articulés autour du rituel cinématographique et de son partage.

Par ailleurs, l'Eurométropole de Strasbourg, par l'intermédiaire de ses communes membres, tant sur les dispositifs de soutien liés à l'action culturelle que sur les soutiens liés aux quartiers prioritaires de la ville (QPV), soutient plusieurs initiatives de programmation indépendantes, notamment dédiées à la diffusion du cinéma documentaire et/ou à l'accès des jeunes publics aux cinématographies de qualité. L'ensemble de ces initiatives poursuivent des objectifs convergents en matière d'éducation aux images, d'accès du plus grand nombre aux cinématographies de qualité et à la pratique de création.

VI.3. Le hors temps scolaire : le renforcement des dispositifs Passeurs d'images et Des cinés, la vie

Le CNC a mis en œuvre deux dispositifs hors temps scolaire, **Passeurs d'images**, en direction des publics en difficulté d'accès aux pratiques cinématographiques et **Des cinés, la vie !**, destiné à sensibiliser à l'image et à la citoyenneté les mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire.

La réussite de ces opérations repose sur un partenariat entre les ministères chargés de la culture et de la communication et plus particulièrement des Directions régionales des affaires culturelles, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la politique de ville, de la justice, de la santé et de la jeunesse et des sports ainsi qu'avec les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma.

Le CNC finance la coordination nationale de ces dispositifs que la Région et l'État (DRAC Grand Est) mettent en œuvre sur leur territoire. La Région et l'État (DRAC Grand Est) en coordination avec le CNC, décident de prolonger leur partenariat pour développer **Passeurs d'images** et **Des cinés, la vie !** en coopération avec les autres services ministériels concernés.

En Région Grand Est, ce sont 33.752 personnes (chiffres 2014) qui sont concernées par le programme « **Passeurs d'Images** » (publics ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques, dans le cadre de leurs activités hors temps scolaire), en plus des structures mobilisées pour mettre en œuvre ces actions.

Dans le cadre des quartiers prioritaires de la ville (QPV), autant que dans le cadre de nombreux projets associatifs portés par des acteurs de l'éducation à l'image, de la jeunesse ou des solidarités, l'Eurométropole de Strasbourg, par l'intermédiaire de ses communes membres, est partenaire de nombreux projets concernés par le programme « **Passeurs d'Images** ».

VI.4. Les pôles d'éducation aux images et la nécessité d'innover

Les pôles d'éducation aux images ont pour missions principales d'animer le réseau des partenaires éducatifs, culturels et artistiques à l'échelle régionale, d'être des centres régionaux de ressources et de documentation, de coordonner et développer la formation des professionnels, des médiateurs culturels, des animateurs de quartiers, des formateurs.

La nouvelle charte nationale des pôles les incite à devenir observatoire des pratiques et des dynamiques du territoire, à développer des actions d'éducation artistique, à être un laboratoire des nouvelles formes d'actions culturelles (ateliers, formations, éditions) et de médiation en direction des publics.

La DRAC Grand Est a permis aux deux pôles existants de se structurer et d'affirmer leurs missions.

La DRAC Grand Est pourrait s'engager dans le cadre de la présente convention, aux côtés du CNC et de la Région, sur la base d'un état des lieux critique, démontrant la pertinence et l'opportunité de créer un nouveau pôle régional d'éducation aux images en Champagne Ardenne, et sous réserve d'une intervention conjointe (État (DRAC Grand Est) / Région) au bénéfice de l'ensemble des structures labellisés pôle régional d'éducation aux images.

La Région Grand Est s'appuie désormais, sur son nouvel espace, sur 2 opérateurs labellisés (Alsace Cinémas pour le territoire alsacien depuis la mi-2016 et Imag'Est pour le territoire lorrain). En ce qui concerne le territoire champardennais, la Région n'avait pu obtenir avant la réforme territoriale la labellisation des opérateurs constitués de Télé Centre Bernon et de la Pelliculeensorcelée.

Dans le souci d'équilibre territorial et de prise en compte de réalités géographiques et culturelles, l'objectif de la Région Grand Est, en concertation avec le CNC et la DRAC, est de pouvoir obtenir la **légitime reconnaissance des opérateurs champardennais (Télé Centre Bernon et la Pelliculeensorcelée)**, pour :

- leur donner toute latitude et légitimité de collaboration avec leurs homologues alsacien et lorrain ;
- leur permettre, par un accroissement des financements dédiés, de pouvoir optimiser et coordonner leurs actions.

Au-delà d'un soutien CNC de lancement, il importe que cette reconnaissance puisse enfin s'inscrire en impulsion de chantiers à investir mieux ou plus.

En effet, à ce jour, aucune fusion des opérateurs de l'éducation à l'image n'est envisagée, que ce soit concernant les coordinations régionales labellisées « pôles régionaux d'éducation aux images » (Imag'Est et Alsace Cinémas) et/ou les opérateurs gérant les dispositifs (la FOL 57 pour « LAAC », Alsace Cinémas, Télé Centre Bernon et la FOL 57 pour « Passeurs d'Images ») et/ou sur le territoire champardennais, les structures œuvrant en tant que « pôle régional d'éducation aux images », à savoir Télé Centre Bernon ou La Pelliculeensorcelée.

Au contraire, l'un des enjeux politiques de la Région Grand Est consiste en une **recherche d'équité infra-territoriale**, permettant de doter le territoire champardennais d'un pôle régional d'éducation aux images, qui constituerait un alter-ego à Imag'Est et Alsace Cinémas, pour permettre une **montée en puissance équilibrée des collaborations et mutualisations**.

La Région favorisera toutes les initiatives collaboratives entre opérateurs du territoire, en particulier dans le champ des festivals, de la diffusion, de l'éducation à l'image. Dès 2017, elle accompagne de manière complémentaire les structures partenaires dans leur travail commun autour de la programmation d'une œuvre de la liste régionale, sa sélection, l'élaboration des documents pédagogiques et sa rencontre avec les lycéens et apprentis du territoire, à l'instar de ce qui a été fait dès 2017 pour « Qu'Allah bénisse la France » d'Abd Al Malik.

Pour mémoire, prenant la mesure de la responsabilité des collectivités territoriales quant aux enjeux de l'éducation aux images, dans une action à périmètre régional, mais également comme un véritable service public de proximité (notamment en lien avec plusieurs objectifs prioritaires des QPV), la Ville de Strasbourg soutient depuis de nombreuses années l'action du pôle régional d'éducation aux images basé sur son territoire. Dans la nouvelle distribution des compétences décidée par la DRAC Grand Est, la collectivité a choisi de soutenir le pôle à rayonnement intercommunal situé sur son territoire, celui-ci étant accompagné par les services de l'action culturelle (soutien financier et logistique) et la mission développement des publics de la collectivité sur un appui support concernant les réseaux culturels et éducatifs et leur mobilisation.

VII. UN MAILLAGE ADAPTÉ EN TERMES DE DIFFUSION CULTURELLE ET UNE POLITIQUE ACTIVE EN TERMES DE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

VII.1. La diffusion d'une offre diversifiée

VII.1.1. Les festivals, manifestations et événements

Les festivals et manifestations touchant au cinéma et à l'audiovisuel ont un rôle clé dans l'aménagement culturel du territoire, dans l'exposition des œuvres les plus exigeantes ainsi que dans la découverte et l'accompagnement des jeunes talents participant aussi à leur insertion professionnelle. Ce sont des acteurs de proximité de la diversité cinématographique et audiovisuelle. Ils contribuent au rayonnement des territoires dans lesquels ils se déroulent et participent pleinement à l'économie locale.

Pour l'État (DRAC Grand Est), les manifestations et festivals de cinéma permettent la rencontre avec les œuvres pour tous les publics, et favorisent le dialogue, l'échange et partant, la liberté d'expression et l'exercice d'une citoyenneté active.

Respectivement pour leurs territoires, l'État (DRAC Grand Est), la Région Grand Est, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg partagent les mêmes objectifs concernant les manifestations et festivals. Il s'agit de :

- faciliter la rencontre entre créateurs, diffuseurs et publics, et participer de la cohérence du territoire en termes culturels ;

- consolider une image de diversité et de vitalité des filières sur le territoire en matière de création, d'innovation et de rayonnement culturel, notamment concernant les mutations d'usage et le développement des publics ;
- soutenir l'emploi culturel et la pérennité des équipes de création en leur permettant d'accéder à de nouveaux réseaux de diffusion ;
- participer à la promotion des équipes artistiques en région, et au-delà du territoire régional ;
- promouvoir le territoire comme terre de création artistique, d'expérimentation et d'innovation.

VII.1.2. Les opérations de diffusion culturelle

VII.1.2.a) Le réseau de diffusion culturelle

A l'initiative du CNC, plusieurs opérations nationales permettent de faire découvrir au public des œuvres appartenant à un genre particulier (**Mois du film documentaire**, la **Fête du Court métrage**, la **Fête du cinéma d'animation**, **Images en mémoires**, **Images en miroirs**). Ces opérations sont relayées sur les territoires par l'État et la Région.

Par ailleurs, le réseau Passeurs d'images offre sur tout le territoire un accès au cinéma et à l'audiovisuel, par des projections et des ateliers, notamment à destination des publics éloignés de l'offre culturelle (quartiers prioritaires, zones rurales...).

L'année 2016 a permis un rapprochement actif et dynamique en vue de collaborations entre les différents opérateurs-partenaires potentiels que sont Imag'EstImage'Est, Alsace Cinémas, La Pellicule Ensorcelée, Autour de la Terre, l'Association des Producteurs Audiovisuels du Grand Est, l'Aciest, ... et la poursuite des actions engagées respectivement.

La Région Grand Est - accompagnée pour cela par le CNC au titre de la valorisation et à la diffusion des œuvres tournées ou produites en région – a sollicité les opérateurs du territoire impliqués dans ces missions, afin d'obtenir de leur part une proposition concertée et constructive de poursuite et de développement des actions engagées, dans un objectif de collaboration régionales inter-structures.

Après analyse des contributions transmises, la Région souhaite confier à Image'Est, en lien avec ses partenaires, un projet global de valorisation et de diffusion des œuvres soutenues en région, avec une entrée prioritairement documentaire, mais également œuvres cinématographiques de courte durée de fiction, afin de permettre à ces œuvres une rencontre avec de nouveaux publics sur l'ensemble du territoire régional. Une concrétisation effective du soutien 2016 va intervenir au cours du second semestre 2017.

La durée de la convention va permettre le déploiement coordonné et élargi des initiatives de valorisation et de diffusion des œuvres tournées, produites ou soutenues en région.

Pour ce faire, les axes envisagés sont les suivants (liste non exhaustive) :

- coordination des actions entre partenaires régionaux et/ou lieux potentiels de diffusion ;
- conception d'une plateforme de référencement des œuvres aidées et de leurs parcours ;

- poursuite du recensement coordonné des œuvres ;
- référencement et consolidation des informations relatives aux œuvres soutenues sur l'ensemble du territoire régional ;
- soutien à la programmation de ces œuvres sur le territoire ;
- sensibilisation des lieux et opérateurs de diffusion potentiels (médiathèques, festivals, centres de ressources, maisons des jeunes et la culture, ...)
- proposition de programmes d'œuvres cinématographiques de courte durée sur les télévisions locales ;
- organisation d'un temps fort de programmation dédié spécifiquement aux œuvres aidées et rayonnant sur tout le territoire ;
- organisation et valorisation des avant-premières, en lien avec les services de la Région.

Ce volet reste un champ majeur de la mise en valeur d'une production régionale de qualité, qu'il convient de pouvoir articuler avec les initiatives pré-existantes de différents opérateurs du territoire régional, les dispositifs nationaux existants (« Mois du Documentaire » ou « Fête du Court Métrage » en particulier) mais également les télévisions régionales, désormais nouveaux acteurs de ce volet, ainsi que les manifestations du territoire susceptibles de s'approprier également cette richesse de production.

Sur leur territoire, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg accompagnent la circulation des œuvres et de nombreuses initiatives de diffusion culturelle (ateliers de programmation, cycles thématiques dédiés, cinémathèque). Parmi les opérations d'ores et déjà mises en œuvre et qui tendent à être développées davantage, les œuvres soutenues par l'Eurométropole de Strasbourg sont mises à la disposition des publics de l'ensemble du réseau des médiathèques de l'Eurométropole et font l'objet de programmations régulières en avant-première au cinéma L'Odysée.

Ainsi que précisé infra, les autres opérations de diffusion culturelle, mobilisant notamment des objectifs qualitatifs de programmation (cinéma Art & essai, cinéma documentaire, films de patrimoine...), celles-ci sont prioritairement mises en œuvre dans des initiatives transverses à la diffusion culturelle proprement dite (offre culturelle de qualité, souvent inédite) et à l'éducation aux images (médiation, formation, développement des publics).

VII.1.2.b) La diffusion culturelle et la citoyenneté

Le CNC s'engage dans de nombreuses opérations de diffusion culturelle vers des publics en difficulté d'accès à la culture (Cinéma solidaire², Résonance culture³...).

² **Cinéma solidaire** est une opération pilotée par le CNC dont l'objectif est de proposer des projections de films aux personnes les plus démunies (associations d'aide aux sans domiciles fixes, aux sans-papiers, personnes détenues, ...).

³ Par ailleurs, le CNC soutient l'association **Résonance culture** pour son centre ressources et, en 2016, pour la mise en place du nouveau dispositif *Images en mémoire, Images en miroir*, qui s'adresse aux publics sous-main de justice (majeurs et mineurs) et aux habitants des quartiers populaires. Dans le cadre d'ateliers de création partagée, des réalisateurs accompagnent des participants amateurs dans un processus d'appropriation des images d'archives proposées par l'INA et le CNC.

L'État (DRAC Grand Est) favorise une diffusion culturelle à destination de publics spécifiques, dits les plus éloignés des pratiques artistiques (prisons, hôpitaux, quartiers défavorisés...). Ainsi, des conventions spécifiques sont signées avec l'Agence Régionale de Santé (Culture/Santé et Culture/Hôpital) ou la Direction interrégionale des Services Pénitentiaires (Culture/Justice). L'objectif est d'ouvrir un accès à la culture à ces publics empêchés.

Sans que les initiatives soutenues sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ne s'inscrivent systématiquement dans les dispositifs nationaux de diffusion culturelle, la collectivité est, comme l'État (DRAC Grand Est), activement engagée dans la diffusion culturelle auprès des publics spécifiques, à la fois en termes de programmation cinématographique et audiovisuelle, et en termes de pratique artistique liée aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. En tout état de cause, la Ville et l'Eurométropole poursuivent des objectifs convergents d'appropriation par les publics les plus éloignés de la culture, sur les champs du savoir, de la connaissance et de la citoyenneté. Outre les dispositions prises au titre des QPV, parmi les « outils partagés » mis en place de longue date par la collectivité, le cinéma L'Odyssée et la Maison de l'Image jouent un rôle déterminant, ce rôle ayant selon toute vraisemblance à être re-précisé et intensifié sur la durée de la présente convention.

VII.2. Une politique active en termes de patrimoine cinématographique

Afin de promouvoir une offre cinématographique comprenant les œuvres de patrimoine et d'en assurer la valorisation, le CNC mène une politique patrimoniale nationale et internationale et soutient sur de nombreux territoires des actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique mises en œuvre par des cinémathèques ou des associations œuvrant dans ce secteur.

La Région Grand Est et les collectivités Ville et Eurométropole de Strasbourg disposent en la matière de potentiels importants (archives sur la mémoire industrielle, ouvrière, de la première guerre mondiale) et entendent développer sa valorisation :

- pour le territoire lorrain, les fonds du Centre Image Lorraine, constitué depuis 25 ans, est d'une richesse et d'une diversité remarquables qui compte parmi les plus importants de France et qui couvre aussi bien la Lorraine que l'Alsace ou la Champagne-Ardenne. Image Est dans cette dynamique participe à un projet Interreg "Pierres Numériques" ;
 - pour le territoire alsacien, Mémoires des Images Réanimées d'Alsace a entrepris depuis 2009 de développer une activité de collecte, de traitement, de conservation et de valorisation des films amateurs d'Alsace. Une dynamique est aujourd'hui en œuvre, l'association menant de front la collecte et la sauvegarde des archives, mais également leur valorisation dans des opérations événementielles de diffusion. À noter que l'ensemble des fonds de MIRA est versé aux Archives départementales, ce qui sécurise la conservation physique des documents et la préservation juridique des droits.
-

Les deux opérateurs constitués d'Image'Est et de MIRA se sont d'ores et déjà rencontrés à plusieurs reprises pour envisager des actions potentielles communes, notamment en terme de valorisation de leurs fonds.

Pour le territoire champardennais, ce travail de collecte et de sauvegarde reste à entreprendre mais a déjà été recensée et collectée une part importante des fonds films.

L'étude commandée par le Région Grand, l'État (DRAC Grand Est), le CNC et la Communauté d'Agglomération d'Épinal, vise donc à déterminer l'organisation à venir afin d'assurer la continuité de la conservation et valorisation des fonds patrimoniaux dans le Grand Est et de garantir à moyen terme et long terme une structuration pérenne de ce volet patrimonial en lien avec les acteurs identifiés de la région Grand Est. Le travail de l'étude vise à analyser les conditions juridiques, financières, et organisationnelles des missions patrimoniales du territoire.

Pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que formulé infra, la réflexion en cours sur l'évolution à venir de la « Maison de l'Image » vise à mettre en cohérence les champs de l'éducation à l'image (images fixes et animées) et des cinémathèques (collection et diffusion).

Un appel à projet doit être lancé d'ici à 2018 pour l'animation du site Maison de l'Image et la coordination des différents champs couverts dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

